

Communiqué juin 2023

Bonjour à toutes et à toutes.

L'UNSA-Administratifs est heureuse de vous communiquer 4 bonnes nouvelles de revalorisation pour les agents.

1 – Dégel du point d'indice

La valeur du point d'indice de la fonction publique va augmenter de 1,5 % au 01/07/2023 (passant de 4,85 € à 4,92 €) et chaque agent aura 5 points d'indice supplémentaires à compter du 01/01/2024.

2 – Propositions de revalorisation indemnitaire effectuées auprès de l'administration

Les négociations protocolaires à la DGAC continuent. L'UNSA-Administratifs mobilise toutes ses forces pour défendre au mieux de leurs intérêts les personnels administratifs B et C et les agents contractuels. Nous avons fait des propositions sérieuses à l'administration en insistant sur la nécessaire revalorisation indemnitaire des personnels que nous représentons et défendons.

3 – Augmentation des frais de mission

Face à l'augmentation des coûts de la vie, les frais de mission des agents vont être revalorisés à la rentrée 2023. Cela permettra de mieux compenser le prix des nuitées hôtelières et des repas dans le cadre des déplacements des agents.

Une revalorisation de l'ordre de 10% est envisagée et cela passera par une augmentation du plafond des nuitées hôtelières et de l'indemnité repas.

Cette mesure était fortement soutenue par l'UNSA Fonction publique.

4 – Revalorisation du barème de monétisation du Compte Epargne Temps (CET)

Le barème de monétisation du Compte Epargne Temps (CET) va être également revalorisé de 10%.

Le montant brut de l'indemnité par jour épargné passera :

- De 75 € à 83 € pour les agents de catégorie C ;
- De 90 € à 100 €.et pour les agents de catégorie B.